

Fiche Repère ⑧

Déployer un argumentaire à destination des personnes concernées

1 Cadre législatif pour la participation des personnes concernées

La participation des personnes concernées est **un droit à respecter** et à mettre en œuvre dans le but de **construire collectivement une société plus juste et plus égalitaire**.

Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion

« Cette politique de lutte contre les exclusions n'a de sens que si elle est élaborée avec les plus démunis, qui doivent être considérés comme des partenaires à part entière. Il nous appartient donc à tous de créer les conditions de leur participation à la définition des politiques publiques »

Loi du 2 janvier 2002 : promulgation du droit à la participation des usagers

“La personne est dépositaire d'un savoir d'usage ou d'expérience utile pour évaluer les dispositifs, conduire les politiques et en concevoir de nouvelles. L'opinion et l'expression des personnes à tous les stades du projet, de la conception à l'évaluation, créent un nouvel équilibre dans les rapports usagers-institutions, usagers — professionnels”

2 Qu'apporte la participation des personnes concernées aux CLTSDS?

La participation et le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées constituent des **principes fondamentaux portés par les comités**. Outre la **valorisation de leur parole et leur prise de confiance**, leur présence permet d'**apporter une expertise** au comité basée sur les **savoirs expérientiels**.

Effet court terme

Permettre aux personnes de renforcer leurs capacités et d'être actrice de leur propre projet

Effet moyen terme

Construire ou améliorer les actions destinées aux personnes

Effet long terme

Optimiser la qualité, l'efficacité et la légitimité de l'action publique

3

Je déploie un argumentaire adapté

Cet argumentaire est construit sur la base des travaux de groupes réalisés dans le cadre du séminaire national des CLTSDS du 27 juin 2024.

Ce que vous cherchez à faire OBJECTIFS	En quoi ils et elles sont indispensables au comité ? INTERET	Pourquoi ils et elles ont besoin de vous ? ARGUMENTAIRE
Garantir la pertinence des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir l'expertise/l'expérience de terrain des personnes concernées • Bénéficier de l'analyse critique des dispositifs et politiques étudiés • Ne pas être hors de la réalité des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir la parole des personnes bénéficiaires permettra d'ajuster les dispositifs et politiques publiques qui les concernent directement • Construire et ajuster l'action sociale par et pour les personnes concernées • Mettre en lumière les impensés des politiques publiques • « rien sur vous sans vous » ; « mêlez vous de ce qui vous regarde »
Améliorer les pratiques des travailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir le point de vue des usager.ers sur les pratiques des professionnel.les en vue de les adapter • Mieux se comprendre et mieux comprendre les besoins et attentes • Améliorer l'accompagnement • Mieux comprendre les profils des personnes accompagnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux se connaître pour mieux se comprendre • Nommer ce qui a fonctionné et les points de rupture dans le parcours d'accompagnement • Partager ses attentes et ses besoins mutuels avec les travailleurs sociaux • Œuvrer pour de meilleures relations avec les personnes qui vous accompagnent
Assurer la représentativité de toutes et tous	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la légitimité du comité 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir les instances pour se représenter soi-même • Egalité de statut
Concourir à l'empouvoirement des personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une forme novatrice d'accompagnement des personnes • Imaginer des actions favorisant l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace d'échange, de réflexion et de participation où il est possible de faire des propositions novatrices • Se sentir reconnu.e • Valorisation et prise en compte des savoirs et des compétences de chacun.e • Développer ou retrouver son pouvoir de penser et d'agir

3

Comment favoriser la participation des personnes concernées?

Elle n'est pas considérée comme un niveau réel de participation du fait de son caractère descendant. Mais cette étape est indispensable à la participation et doit être à la base de toute démarche participative

ETAPE 1 :
INFORMER



2

Enjeu

Assurer une **information simple et accessible**, disponible en **plusieurs formats et plusieurs langues** (personnes en situation de handicap ; en situation d'illettrisme ; d'illectronisme)



Bonnes pratiques

- Organiser des **réunions d'information collective et temps conviviaux**
- Prévoir des supports de communication version **papier et numérique**
- Communiquer en **Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**
- Mettre à disposition **un document de présentation du comité**

LA CONSULTATION

- ETAPE 2 : CONSULTER OU CONCERTER**
- Permet **l'expression** de personnes souhaitant **influencer** une décision
 - Le dialogue est ouvert** aux réactions critiques et aux propositions face à un projet déjà construit

La décision finale revient aux décideurs qui pourront prendre en considération ou non les avis récoltés

LA CONCERTATION

- Permet la **confrontation** et l'**échange** d'arguments en vue de mettre en oeuvre ou faire évoluer une action
- Elle peut être prévue **en amont et pendant** la mise en oeuvre du projet **afin de le faire évoluer**

La décision finale revient aux décideurs qui pourront prendre en compte ou non l'ensemble des propositions avancées

ETAPE 3 : CO-CONSTRUCTION

Processus de production d'un travail réfléchi collectivement et auquel le plus grand nombre adhère et/ou accepte. Elle peut être mise en place en amont du projet ou durant sa mise en œuvre selon une approche progressive



Enjeu

Etre **clair** dès le départ sur les **objectifs** de la démarche, le **niveau de participation requis** et le **degré de prise en compte des propositions** par les pouvoirs publics



Bonnes pratiques

- Entretiens qualitatifs** avec les personnes ou **focus groupe**
- Préparer en amont avec** les personnes concernées leurs interventions
- Rassurer** les personnes
- Insister sur l'importance de leur voix** et de leur contribution
- Travailler à une **reconnaissance officielle des savoirs expérientiels**
- Prévoir des **attestations d'engagement ou de présence**
- Défrayer** les déplacements professionnels liés à l'activité du comité

ETAPE 4 : CO-DECISION

Les personnes donnent leur avis, se prononcent et sont écoutés au même titre que les autres membres du comité



Enjeu

Empouvoirement des personnes concernées

Bonnes pratiques

- Inclure** les personnes concernées **dans la gouvernance** du comité.
- Cette organisation implique que l'ensemble des axes de travail, priorités, calendrier et recommandations **soient travaillées et adoptées avec des personnes concernées**

